

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 juin 2026

-CADRE RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS - (N° 2740)

Adopté

N° CD662

AMENDEMENT

présenté par
Mme Givernet, rapporteure

ARTICLE 13

Au début de la première phrase de l'alinéa 5, substituer au mot :

« Il »,

les mots :

« Le comité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.